



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# **Objectifs** du Conseil fédéral 2018

## Volume II



# Objectifs du Conseil fédéral 2018 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> novembre 2017

Introduction .....	3
Chancellerie fédérale .....	4
Département des affaires étrangères .....	6
Département de l'intérieur .....	10
Département de justice et police .....	14
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	17
Département des finances .....	19
Département de l'économie, de la formation et de la recherche .....	23
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication .....	26

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse  
ISSN: 1422-4534  
Art. n° 104.614.f

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne  
[www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch)  
Egalement disponible sur Internet: [www.admin.ch](http://www.admin.ch)

## Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

Pour établir leur planification annuelle, les départements tiennent compte non seulement de leurs propres objectifs mais aussi des objectifs du Conseil fédéral. Ils sont responsables de la fixation de leurs propres objectifs et peuvent ainsi reprendre les objectifs du Conseil fédéral sans modification, ou les concrétiser. De même, ils peuvent allonger la liste des objectifs du Conseil fédéral en lui ajoutant des objets relevant principalement de leur compétence.

Cette coordination des objectifs quant à leur contenu se reflète aussi dans leur présentation dans le présent document. Pour faciliter la communication des niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2018 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale serviront de base à la rédaction du Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2018 (Rapport de gestion – volume II), que le Conseil fédéral adoptera au printemps 2019.

### Explication des signes:

\* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2018 – volume I

## Chancellerie fédérale

### Objectif 1: Assister efficacement le Conseil fédéral et les départements

- ▶ Une plus forte coordination des sujets traités lors des entretiens de Watteville et du contenu de ces entretiens est assurée entre le gouvernement et les partis.
- ▶ La Chancellerie fédérale soumet au Conseil fédéral, au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, une note d'information concernant les principaux développements dans le domaine de la détection précoce des crises et en vue de l'analyse continue de la situation et du contexte à long terme.
- ▶ La Chancellerie fédérale assiste les départements afin que les travaux d'organisation préparatoires à la mise en place de GENOVA soient achevés avant fin 2018 et les projets d'introduction et de migration au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

### Objectif 2: Optimiser l'organisation et les procédures

- ▶ Les prestations de traduction externes en langue italienne pour les années 2019 à 2022 sont adjudgées avant la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2018.
- ▶ La fourniture du nouveau logiciel d'aide à la traduction de la Confédération pour les années 2019 à 2029 est adjudgée avant la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2018.

### Objectif 3: Préparer les élections fédérales 2019

- ▶ La circulaire du Conseil fédéral et le guide de la Chancellerie fédérale sont envoyés au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2018 aux cantons ainsi qu'aux groupements qui veulent présenter des candidatures.
- ▶ Le portail Élections 2019 du site ch.ch est en ligne avant fin 2018 et est développé en continu jusqu'aux élections 2019.
- ▶ La Chancellerie fédérale adopte avant la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2018 la Notice explicative pour l'élection du Conseil national 2019.
- ▶ La consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques est ouverte avant la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2018.\*
- ▶ L'étape d'initiation du projet de renouvellement de l'application destinée à l'établissement des résultats provisoires des élections fédérales (ProRes) est achevée avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2018 et une décision est prise quant à l'option retenue.
- ▶ L'application «Élection du Conseil national» est mise en service avant la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2018.

**Objectif 4: Mettre en œuvre les projets stratégiques dans le respect du calendrier et des contenus définis**

- ▶ Le rapport d'experts «La Suisse en 2030» est adopté avant la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2018 et mis sous presse au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2018.
- ▶ Le Rapport d'évaluation de l'exercice de conduite stratégique 2017 (ECS 17) est adopté avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2018.
- ▶ Le Conseil fédéral met en vigueur au début de 2019 au plus tard la loi sur les publications officielles comprenant les modifications du 26 septembre 2014 ainsi que l'ordonnance du même nom partiellement révisée.
- ▶ La révision de l'ordonnance sur la gestion électronique des affaires dans l'administration fédérale (ordonnance GEVER) avance suffisamment vite avant fin 2018 pour que le Conseil fédéral puisse adopter l'ordonnance révisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.
- ▶ Le Conseil fédéral prend acte avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 du rapport «GEVER Confédération» pour l'année 2017.
- ▶ Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) met en service la solution ActaNova au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2018.
- ▶ Le projet de modernisation du système de production et de publication du Centre des publications officielles (CPO) est achevé avant fin 2018.
- ▶ L'étape d'initialisation du service d'actualités qui remplacera le News Service Bund (NSB) est achevée avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2018.
- ▶ Le projet de reconfiguration de l'Annuaire fédéral électronique et de refonte de sa banque de données est achevé avant la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2018.

## Département des affaires étrangères

### **Objectif 1: La Suisse renouvelle et développe ses relations politiques et économiques avec l'UE**

- ▶ Les négociations en vue d'un accord institutionnel seront poursuivies et, le cas échéant, le Conseil fédéral adoptera le message à ce sujet.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'octroi d'une deuxième contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie en faveur de certains États membres de l'UE.\*
- ▶ Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE sont appliqués, actualisés et développés au cas par cas.\*
- ▶ Les décisions liées à l'avancée des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni ont été prises et, le cas échéant, les messages touchant aux futures relations bilatérales entre la Suisse et le Royaume-Uni ont été adoptés.\*
- ▶ Des contacts étroits et réguliers ont eu lieu avec les gouvernements des États membres de l'UE, en particulier ceux des États voisins, ainsi qu'avec les autorités des régions limitrophes.
- ▶ Une décision de principe a été prise concernant l'ouverture de négociations avec l'UE en vue de la conclusion d'un accord sur la participation de la Suisse, à travers des contributions civiles, à des engagements de l'UE en faveur de la paix.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'état actuel des relations entre la Suisse et l'UE (en exécution du po. Aeschi 13.3151 et du po. groupe des Verts 14.4080) et le rapport sur les avantages économiques de la coopération Schengen (en exécution du po. groupe socialiste 15.3896).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté, dans la mesure du possible, le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté, dans la mesure du possible, le message relatif à l'association de la Suisse au programme-cadre Europe Créative de l'UE.\*
- ▶ La procédure de consultation relative aux accords Prüm et Eurodac a été lancée.

### **Objectif 2: La Suisse renforce son action en faveur de la coopération internationale ainsi que son rôle d'État hôte d'organisations internationales**

- ▶ Dans le cadre de la mise en œuvre du message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020, le Conseil fédéral a arrêté les contributions aux organisations multilatérales et aux banques de développement.\* Le Conseil fédéral se prononce également sur les moyens financiers destinés à la reconstitution du Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund, GCF) et du Fonds international de développement agricole (FIDA).\* Le Conseil fédéral a arrêté la contribution de la Suisse au budget du siège du CICR.\* Le Conseil fédéral a approuvé le rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'intention du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) 2018 de l'ONU.\*



- ▶ La Suisse se positionne dans les discussions relatives à l'augmentation de capital du Groupe de la Banque mondiale (BIRD et SFI).
- ▶ La nouvelle Stratégie de coopération de la Suisse au Moyen-Orient pour la Syrie, la Turquie, la Jordanie, le Liban et l'Irak est adoptée.
- ▶ La Suisse met en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable.\*

**Objectif 3: La Suisse renforce son engagement en faveur de la paix et de la sécurité et fournit des impulsions décisives pour favoriser un ordre international juste et pérenne**

- ▶ Le Conseil fédéral a transmis le message relatif au projet de loi sur le financement d'une institution nationale des droits de l'homme et a adopté le rapport final pour le troisième Examen périodique universel (EPU) de la Suisse.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'application de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur les bons offices de la Suisse (en exécution du po. Bégli 16.3929).\*
- ▶ La Confédération dispose d'une nouvelle stratégie pour la protection des civils dans les conflits armés.
- ▶ Le DFAE coordonne la rédaction du message concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour les années 2020 à 2023 et soumet celui-ci au Conseil fédéral avant la fin 2018.\*
- ▶ Dans le cadre de l'ONU, la Suisse apporte une contribution déterminante à l'élaboration de deux pactes mondiaux contenant des principes et des objectifs reconnus et politiquement contraignants, dans le but de renforcer durablement le système de gouvernance mondiale des réfugiés et des migrations. Le DFAE met tout en œuvre pour que la Suisse développe des solutions visant à combler les lacunes normatives et opérationnelles dans le domaine de la protection des personnes déplacées.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle évaluation, sous forme de rapport, de la situation dans le secteur suisse des matières premières.\*

**Objectif 4: La Suisse encourage la cohésion sociale et garantit le respect de l'égalité des sexes**

- ▶ Le DFAE a pris des dispositions pour la mise en œuvre de sa Stratégie égalité des genres et droits des femmes.

**Objectif 5: La Suisse s'attache à prévenir la violence, la criminalité et le terrorisme et à lutter efficacement contre ces phénomènes**

- ▶ La Suisse soutient l'ONU dans ses efforts visant la mise en œuvre complète et équilibrée de la stratégie antiterroriste mondiale, laquelle doit faire l'objet d'un sixième examen à l'été 2018.
- ▶ Coprésidente du groupe de travail «Justice pénale et état de droit» du Forum mondial contre le terrorisme (GCTF), la Suisse se mobilise pour que des normes judiciaires et administratives efficaces soient définies à l'échelle mondiale en ce qui concerne la prévention et la lutte contre le terrorisme ainsi que son financement.

**Objectif 6: La Suisse se mobilise activement en faveur de la stabilité internationale tout en préservant son indépendance et sa neutralité**

- ▶ Réunis en un seul document, les dixième à douzième rapports de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) sont adoptés par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'activité 2014–2017 du groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption et pris une décision quant à la poursuite du mandat du groupe.\*
- ▶ Dans l'optique de la 33<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui sera organisée en 2019, la Suisse se mobilise pour que les négociations sur l'intensification du dialogue intergouvernemental consacré au droit international humanitaire débouchent sur des résultats concrets.
- ▶ La Suisse œuvre activement pour que les États respectent le droit international dans leur lutte contre le terrorisme et pour que les organisations humanitaires puissent continuer à apporter une aide humanitaire et une protection impartiales.
- ▶ Les axes stratégiques interdépartementaux 2019–2023 pour le Sahel sont élaborés et approuvés.
- ▶ La Suisse contribue à améliorer la compréhension de l'impact des technologies modernes sur le respect du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, du droit international humanitaire et des droits de l'homme. En outre, elle formule des propositions dans les enceintes appropriées en vue de la qualification de l'usage de ces nouvelles technologies en droit international.
- ▶ Le DFAE s'engage en faveur d'un cyberspace ouvert et sécurisé, fondé sur des règles claires et une confiance réciproque. Il participe aux processus déployés dans ce sens au sein de l'ONU et de l'OSCE.
- ▶ La Suisse a analysé le traité d'interdiction des armes nucléaires, adopté en 2017 dans le cadre de l'ONU, ainsi que ses effets, en prenant en considération sa position future en matière de désarmement nucléaire. Elle a en outre contribué à assurer la coexistence constructive du nouveau traité d'interdiction avec les normes et forums existants, notamment le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

- ▶ La Suisse se mobilise pour que les implications des évolutions scientifiques et technologiques dans le domaine de l'armement soient débattues à l'échelle multilatérale, en particulier dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, de celle sur les armes chimiques et de celle sur certaines armes classiques. Concernant les systèmes d'armes létaux autonomes, elle examine la question du degré raisonnable de contrôle ainsi que celle du besoin de réglementation en la matière.
- ▶ La Suisse siège au Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et plaide pour un renforcement de la Convention sur les armes chimiques, en particulier à la lumière du recours réitéré à ces armes.
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport d'activité sur la mise en œuvre de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger.\*

**Objectif 7: S'engager en faveur d'une meilleure gouvernance mondiale et promouvoir Genève en tant que siège d'organisations internationales et d'événements de portée mondiale**

- ▶ La mise en œuvre et le développement des mesures contenues dans la stratégie pour le renforcement de la politique d'État hôte (développement de plateformes, universalité de la présence des missions permanentes à Genève, etc.) se poursuivent.
- ▶ La Suisse poursuit ses initiatives sur la réforme et le renforcement de l'ONU (architecture de paix, y. c. méthodes de travail du Conseil de sécurité, administration de l'ONU, système de développement, pilier des droits de l'homme).

**Objectif 8: Réalisation de mesures garantissant la bonne mise en œuvre de la stratégie de communication internationale**

- ▶ Dans le cadre de sa communication internationale, la Suisse est présente aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2018 à Pyeongchang (Corée du Sud) avec une Maison de la Suisse, qui lui permet de véhiculer auprès du public sud-coréen et international l'image d'un pays amateur de sport, innovant et attrayant sur le plan touristique, tout en faisant bénéficier ses partenaires des atouts de sa plateforme.

**Objectif 9: Augmentation de l'utilisation des offres numériques du réseau consulaire suisse**

- ▶ Les adresses enregistrées dans eVERA, la banque de données des Suisses de l'étranger, sont mises à jour.
- ▶ Le site Internet est optimisé, afin de rendre le guichet des prestations consulaires en ligne ainsi que l'application itineris plus conviviaux et attractifs.

## Département de l'intérieur

### **Objectif 1: Améliorer la protection de la santé, promouvoir la qualité de vie et renforcer l'égalité des chances**

- ▶ La loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO) entre en vigueur en deux étapes: les dispositions concernant les nouvelles tâches de la Confédération entrent en vigueur au 2<sup>e</sup> trimestre 2018 et les autres dispositions le 1<sup>er</sup> janvier 2019.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant l'introduction d'un système de prix de référence pour les médicaments dont le brevet a expiré et a défini la suite de la procédure.\*
- ▶ La consultation sur l'évolution des bases légales concernant les absences au travail des proches aidants est ouverte.\*
- ▶ La procédure de consultation relative aux adaptations de la législation suisse sur les dispositifs médicaux à la réglementation de l'UE est ouverte. Parallèlement, l'ARM est actualisé.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur le droit d'exécution concernant la loi fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant et le son (LRNIS).
- ▶ Le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action radium 2015–2019 est adopté.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté les modifications du droit d'exécution de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh) révisée.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur les thèses défendues par la fondation Santé sexuelle Suisse (SSS) quant au développement sexuel de l'enfant et de l'adolescent (en réponse au po. Regazzi 14.4115), le rapport «Halte au gaspillage de médicaments!» (en réponse au po. du groupe PDC-PEV 14.3607), le rapport sur les effets des rayonnements de faible intensité des centrales nucléaires (en réponse au po. Fehr 08.3475) et le rapport «Traiter des personnes gravement malades avec du cannabis» (en réponse à la mo. Kessler 14.4164).\*
- ▶ La procédure de consultation relative à la modification de la loi sur les épizooties est ouverte.
- ▶ La révision de l'ordonnance sur les épizooties est adoptée.

### **Objectif 2: Enrayer la hausse des coûts, améliorer la qualité des soins et renforcer la transparence dans le domaine de la santé**

- ▶ Le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) en vue d'adapter les franchises en fonction de l'évolution des coûts est adopté.\*

- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant l'admission des fournisseurs de prestations et il a décidé de la suite des opérations, avant d'adopter le message.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur l'approbation de la Convention contre le trafic d'organes et de sa mise en œuvre (modification de la loi sur la transplantation) et décidé de la suite des opérations.\*
- ▶ La procédure de consultation sur le droit d'exécution de la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) est ouverte.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur les objectifs du Plan directeur visant à renforcer la recherche et la technologie biomédicales et décidé de prendre, en cas de besoin, des mesures supplémentaires.\*
- ▶ La «Stratégie Cybersanté Suisse 2.0» est adoptée.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé des mesures et des prochaines étapes concernant la maîtrise des coûts de l'assurance obligatoire des soins.\*
- ▶ Les modifications de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) ainsi que celles de l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP) concernant le développement des critères pour la planification hospitalière et le complément des règles régissant la fixation des tarifs sont adoptées.
- ▶ Le rapport «Imposer des valeurs de mesure fiables et correctes dans le domaine de la santé» (en réponse au po. Kessler 12.3716), le rapport sur l'emploi de données de santé pour une couverture médicale efficace et de haute qualité (en réponse au po. Humbel 15.4225) et le rapport «Rémunérations forfaitaires et budget global. Évaluation des systèmes en vigueur dans les cantons» (en réponse au po. CSSS-CE 14.3385) sont adoptés.\*

### **Objectif 3: Politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille et lutte contre la pauvreté**

- ▶ Le message concernant l'initiative populaire fédérale «Pour un congé paternité raisonnable – en faveur de toute la famille» est adopté.\*
- ▶ La loi et l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants sont entrées en vigueur.\*
- ▶ Le message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les allocations familiales (mise en œuvre de la mo. Seydoux-Christe 13.3650) est adopté.\*
- ▶ Le rapport sur l'évaluation et la clôture du programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté (y c. le rapport «Monitoring de la pauvreté en Suisse» et le rapport en réponse à la mo. du groupe socialiste 14.3890 «Stratégie visant à réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes de l'aide sociale») est adopté.\*

#### **Objectif 4: Consolider les assurances sociales**

- ▶ Le message concernant la modernisation de la surveillance dans le 1<sup>er</sup> pilier et l'optimisation dans le 2<sup>e</sup> pilier de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité est adopté.\*
- ▶ Le Conseil fédéral adopte les modifications d'ordonnance concernant la mise en exploitation de l'établissement compenswiss et met en vigueur la loi sur les fonds de compensation.\*
- ▶ Le message concernant la révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) est adopté.\*
- ▶ Le Conseil fédéral adopte le rapport «Analyse de la situation des indépendants en matière de prévoyance professionnelle» (en réponse au po. CSSS-N 16.3908) et le rapport sur les interruptions de travail avant l'accouchement (en réponse au po. Maury Pasquier 15.3793).\*

#### **Objectif 5: Promouvoir l'égalité des personnes handicapées**

- ▶ Le Conseil fédéral adopte le rapport sur la politique en faveur des personnes handicapées (en réponse au po. Lohr 13.4245).\*
- ▶ Le Conseil fédéral adopte le rapport relatif à la mise en œuvre du plan d'action *E-Accessibility* 2015–2017 ainsi qu'à l'accès à l'information et aux prestations de communication et de transaction de la Confédération proposées sur Internet.

#### **Objectif 6: Renforcer la cohésion sociale et développer les relations culturelles**

- ▶ Le Conseil fédéral adopte – dans la mesure du possible – le message relatif à la participation de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Europe Créative» pour la période 2014 à 2020.\*
- ▶ Le Conseil fédéral adopte le rapport relatif au postulat CSEC-N 14.3670 concernant le concept de renforcement des échanges linguistiques à l'école obligatoire et son financement. La mise en œuvre du concept démarre.
- ▶ Le Conseil fédéral adopte le rapport sur le potentiel que représente le secteur des jeux vidéo en Suisse pour la culture, la science et l'économie (en réponse au po. Fehr 15.3114).\*

#### **Objectif 7: Encourager l'égalité salariale entre femmes et hommes et lutter contre la violence fondée sur le genre**

- ▶ La quatrième rencontre nationale avec les cantons et les communes afin d'encourager l'égalité salariale dans le secteur public a eu lieu.
- ▶ Un concept de mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est élaboré de concert avec les cantons.

**Objectif 8: Assurer et développer la production statistique**

- ▶ Le rapport «Évolution démographique et conséquences pour l'ensemble du domaine de la formation» (en réponse au po. CSEC-N 12.3657) est adopté.\*
- ▶ Les principes directeurs du programme pluriannuel de la statistique fédérale 2020–2023 sont élaborés dans le cadre du développement de la statistique fédérale, en tenant compte des éventuelles prescriptions découlant des réformes structurelles. Par ailleurs, des mesures visant à réduire la charge des entreprises par des enquêtes statistiques sont définies pour mettre en œuvre la motion 16.4011 «Numérisation. Éviter les récoltes de données en parallèle», et leur réalisation a débuté.

**Objectif 9: Améliorer l'accès aux données de l'administration publique**

- ▶ L'accès en ligne aux archives de la Confédération est prêt et sera activé en 2019.
- ▶ La stratégie en matière de libre accès aux données publiques pour les années 2019 à 2022 est adoptée.\*

**Objectif 10: Optimiser le cadre des prestations météorologiques et climatologiques**

- ▶ La révision de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie est adoptée.

## Département de justice et police

### Objectif 1: Migration et intégration

- ▶ Les travaux de mise en œuvre en vue de l'accélération des procédures d'asile (adoption des ordonnances; réalisation du projet selon la planification) sont en cours.\*
- ▶ Les dispositions d'exécution relatives à la modification de la loi sur les étrangers du 16 décembre 2016 (gestion de l'immigration et amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes) sont entrées en vigueur et les ordonnances correspondantes ont été adoptées.\*
- ▶ La modification de la loi sur les étrangers LEtr (Intégration) est entrée en vigueur avec deux volets échelonnés de mise en œuvre, et les ordonnances correspondantes ont été adoptées.\*
- ▶ La Suisse s'est engagée au niveau européen pour une application stricte de Schengen/Dublin et pour une clé solidaire de répartition en Europe des personnes à protéger.
- ▶ L'accueil et l'intégration de 2000 personnes supplémentaires dans le cadre du programme de réinstallation décidé par le Conseil fédéral sont mis en œuvre conformément à ce qui était prévu et le Conseil fédéral a pris une décision concernant le long terme de l'accueil de groupes de réfugiés.
- ▶ L'Agenda Intégration Suisse et une planification de sa mise en œuvre ont été élaborés avec les cantons et adoptés.

### Objectif 2: Sécurité et lutte contre la criminalité

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur l'avant-projet de loi relatif aux précurseurs de substances explosibles et décidé de la suite de la procédure.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la suite de la procédure concernant une loi fédérale relative aux mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) et décidé de la suite de la procédure.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message de mise en œuvre de la directive révisée de l'UE sur les armes (développement de l'acquis de Schengen).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'approbation et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son protocole additionnel et sur le renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la procédure pénale.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'harmonisation des peines et l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions révisé.



### **Objectif 3: Coopération internationale en matière de justice et police**

- ▶ La consultation relative aux accords avec l'UE concernant la participation de la Suisse à la coopération fondée sur le traité de Prüm et l'accès des autorités suisses de poursuite pénale à Eurodac, et à l'accord avec les États-Unis concernant l'échange de données dactyloscopiques et ADN dans le but de combattre la criminalité grave («Preventing and Combating Serious Crime», PCSC) est ouverte.
- ▶ Le Conseil fédéral a pris une décision concernant la suite de la procédure relative à l'utilisation des données des passagers aériens (Passenger Name Record, PNR) à des fins de lutte contre la grande criminalité et le terrorisme.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de matches de football et autres manifestations sportives (STCE 218).
- ▶ Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépas-sement de délai.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'approbation et à la ratification du Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées.\*

### **Objectif 4: Cohésion sociale**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une révision du code civil (droit des successions, partie I).
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message additionnel relatif à la révision partielle du code des obligations (amélioration de la protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur).
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une modification de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; prévenir l'usage abusif de la procédure de faillite).
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi fédérale sur le droit international privé (arbitrage international).
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la modifica-tion de la loi fédérale sur le droit international privé (successions internationales) et décidé de la suite de la procédure.

### **Objectif 5: Institutions de l'État**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la révision de la procédure civile et décidé de la suite de la procédure.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant une base légale pour la mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant une révision de la loi sur la transparence.

**Objectif 6: Place économique suisse**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur les moyens d'identification électronique reconnus par l'État (loi sur l'eID).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a fixé la date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les jeux d'argent et adopté l'ordonnance de mise en œuvre.

# Département de la défense, de la protection de la population et des sports

## Objectif 1: Développement de l'armée (DEVA) et projets du domaine Défense

- ▶ La nouvelle organisation des structures et des processus a été introduite. Les formations prévues sont créées. Les exigences en matière de prestations d'engagement et d'instruction sont fixées.
- ▶ Les exercices de mobilisation pour la mise en œuvre du modèle de disponibilité ont eu lieu. Après analyse, les retours d'expérience ont permis de tirer de premiers enseignements et de déduire les mesures pour 2019.
- ▶ Le controlling de la mise en œuvre du DEVA adapté aux échelons est opérationnel.
- ▶ Programme FITANIA (infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement à l'infrastructure de réseau de l'armée): Projet Centres de calcul DDPS/Confédération: le gros œuvre du centre de calcul CAMPUS de Frauenfeld est achevé.
- ▶ Programme FITANIA: Projet Réseau de conduite suisse: le renforcement de la dorsale (backbone), étape 2, et le raccordement des emplacements d'utilisateurs sont terminés.
- ▶ Programme FITANIA: Projet Télécommunications de l'armée: les préparatifs en vue des acquisitions destinées à la réalisation de la troisième étape sont réalisés.
- ▶ La mise en œuvre du Plan d'Action Cyberdéfense DDPS (PACD) se déroule comme prévu.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur la cyberdéfense militaire.\*

## Objectif 2: Gestion des acquisitions et de l'immobilier du DDPS

- ▶ La mise en œuvre du projet d'optimisation des processus d'acquisition (OBP) au niveau de la Défense est terminée. La planification d'acquisitions conformes à la loi dans toutes les unités administratives du DDPS est établie.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la révision de la politique d'armement.\*
- ▶ La réalisation des projets de concentration et de transfert des infrastructures sur-numéraires du parc principal au parc à disposition dans le cadre du concept de stationnement de l'armée a débuté.

## Objectif 3: Politique de sécurité / Réseau national de sécurité (RNS)

- ▶ Les étapes majeures et lignes directrices de l'exercice 2019 du Réseau national de sécurité (ERNS 19) ont été établies conformément au concept détaillé. Les vérifications du concept requises ont été réalisées, les lacunes identifiées et les corrections nécessaires engagées. Les documents relatifs à l'exercice ont été créés.

#### **Objectif 4: Protection de la population et protection civile**

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif au Réseau de données sécurisé (RDS) avec système d'accès aux données Polydata et remplacement de Vulpus.\*
- ▶ L'ordonnance sur les interventions ABCN a été adoptée par le Conseil fédéral et est entrée en vigueur.
- ▶ Le changement de technologie pour les composants nationaux du système radio de sécurité POLYCOM 2030 est terminé.
- ▶ Le Conseil fédéral a rendu sa décision concernant la marche à suivre pour le Réseau national de suivi de la situation.
- ▶ Le Conseil fédéral a rendu sa décision concernant la marche à suivre pour le projet-pilote de communication sans fil à large bande.

#### **Objectif 5: Promotion du sport et bases légales dans le domaine du sport**

- ▶ Les concepts pour le remplacement de la banque de données nationale pour le sport (BDNS) sont prêts et la réalisation est initiée.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la candidature de la Suisse à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2026.\*

#### **Objectif 6: Mensuration nationale**

- ▶ Le maintien de la valeur et le développement de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) et du portail géographique correspondant (map.geo.admin.ch) sont garantis. L'automatisation du processus de mise à jour est opérationnelle pour l'intégration de nouvelles données.
- ▶ Les travaux d'installation destinés à des expériences accessoires réalisés dans le cadre de l'extension du laboratoire souterrain du Mont Terri pour la recherche sur le stockage définitif de déchets radioactifs sont terminés.

## Département des finances

### **Objectif 1: La Confédération pourvoit à l'équilibre de son budget et garantit des prestations étatiques efficaces**

- ▶ Le Conseil fédéral a mis en consultation le rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2016–2019 de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Il a en outre adopté le message concernant la dotation de la péréquation des ressources et de la compensation des charges entre la Confédération et les cantons pour la période de contribution 2020 à 2023.\*
- ▶ Après avoir mené une discussion concernant la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, le Conseil fédéral a décidé s'il entend mener le projet de séparation des tâches et le cas échéant négocier un mandat pour l'organisation du projet avec les cantons. Il a en outre adopté le rapport sur la séparation des tâches entre la Confédération et les cantons (en réponse à la mo. CdF-N 13.3363).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé en plusieurs étapes un train de mesures comportant des réformes structurelles.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (suppression du délai d'échange des billets de banque).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie informatique de planification des ressources d'entreprise prévue pour 2023, ainsi que le message concernant sa mise en œuvre (programme SUPERB23).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie «Nuage hybride de la Confédération».\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le programme «Consolidation de l'informatique pour les sites Internet de la Confédération».\*
- ▶ Une analyse de la situation ainsi que des mesures visant à garantir un classement cohérent des postes au sein de l'administration fédérale ont été soumises au Conseil fédéral.
- ▶ Les bulletins de versement avec code QR peuvent être utilisés pour effectuer des paiements entrants au sein de l'ensemble de l'administration fédérale. Un concept concernant les bulletins de versement avec code QR utilisés pour effectuer des paiements sortants a été élaboré.

### **Objectif 2: La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au Projet fiscal 2017.\*
- ▶ Le Conseil fédéral s'est prononcé sur les prochaines étapes de la réforme de l'imposition des couples mariés.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a mis en consultation la réforme du système de garantie des dépôts et a adopté le message relatif à la modification de la loi sur les banques.\*

- ▶ Le Conseil fédéral a mis en consultation la révision sur la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et a adopté le message y afférent.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a conclu d'autres accords bilatéraux concernant l'échange automatique de renseignements (EAR) en matière fiscale avec des États partenaires, pour autant que ces accords soient cohérents avec sa stratégie visant à maintenir l'intégrité et la compétitivité de la place financière. Il a en outre adopté les messages correspondants.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a signé au moins trois nouvelles conventions contre les doubles impositions (CDI) ou trois protocoles d'amendement des CDI existantes.\*
- ▶ Les procédures amiables selon les conventions contre les doubles impositions sont effectuées conformément aux directives de l'organisme international compétent en la matière (les processus ont été définis et implémentés).
- ▶ Les procédures d'équivalence avec l'UE concernant les domaines suivants sont en cours: les activités transfrontalières des investisseurs professionnels, la réglementation des dérivés, les dépositaires centraux et une extension à la Suisse de l'accès au marché européen en matière de fonds alternatifs.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) concernant la déchéance du droit au remboursement de l'impôt anticipé.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD) concernant le calcul de la réduction pour participation en cas d'émission d'instruments dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Loi sur les produits de construction. Mise en œuvre compatible avec les intérêts des PME» (en réponse au po. Fässler 15.3937).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle évaluation, sous forme de rapport, de la situation dans le secteur suisse des matières premières.\*

**Objectif 3: La Suisse crée les conditions-cadres nécessaires pour que la numérisation puisse contribuer à garantir et à accroître la prospérité**

- ▶ Le Conseil fédéral a défini les grandes lignes de la prochaine stratégie suisse de cyberadministration.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur la promotion de la numérisation dans le domaine de la réglementation (en réponse au po. Landolt Martin 16.3256). Il a également mené une discussion au sujet d'éventuelles mesures supplémentaires dans le domaine des technologies financières digitales (FinTech) et fixé de potentiels champs d'action supplémentaires.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Une étude prospective sur l'impact de la robotisation de l'économie sur la fiscalité et le financement des assurances sociales» (en réponse au po. Schwaab 17.3045).\*

**Objectif 4: La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie**

- ▶ Le Conseil fédéral a conclu des conventions avec certains États partenaires concernant les conditions d'accès des prestataires de services financiers aux marchés étrangers.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a été informé de l'approfondissement des relations financières avec le Royaume-Uni. Les lignes directrices de la stratégie visant à éviter l'apparition de vides juridiques après le Brexit ont en outre été définies. Un accord – ou du moins une solution provisoire – a par ailleurs été trouvé en ce qui concerne le maintien des réglementations actuelles et l'éventuelle introduction de nouvelles réglementations pour les activités financières réalisées à partir de la Suisse au Royaume-Uni.
- ▶ La Suisse a participé à la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 qui s'est tenue sous la présidence de l'Argentine. Elle a travaillé activement au renouvellement de sa participation en 2019.
- ▶ Le Conseil fédéral a été informé de la concrétisation des tâches du groupe de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et des priorités fixées dans le cadre du mandat actuel. Il a également pris connaissance d'une analyse sectorielle des risques.

**Objectif 5: La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation, et le potentiel qu'offre la main d'œuvre indigène est mieux exploité**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'imposition des frais de garde des enfants par des tiers.\*

**Objectif 6: La Suisse veille à ce que ses infrastructures de transports et de communications répondent aux besoins, soient fiables et disposent d'un financement solide**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi sur la vignette autoroutière (vignette électronique).\*

**Objectif 7: La Suisse renforce la cohésion des régions et favorise la compréhension mutuelle entre les cultures et entre les communautés linguistiques**

- ▶ En vue de l'élaboration du rapport d'évaluation 2019 sur la promotion du plurilinguisme, l'évaluation a été structurée et les priorités (critères et indicateurs) définies.

## **Objectif 8: Développement de l'informatique de la Confédération**

- ▶ Le Conseil fédéral a décidé, dans le cadre du modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul, quels autres centres de calcul ou locaux abritant des serveurs de l'administration fédérale centrale doivent être transférés dans le réseau et dans quels délais ce transfert doit avoir lieu.
- ▶ Les projets de migration et de déménagement ont été élaborés en vue du remplacement de plusieurs centres de calcul de l'administration fédérale civile et de la migration de l'infrastructure informatique vers le centre de calcul «Campus» à Frauenfeld, et les modifications des applications et services ont été conçues.



## Département de l'économie, de la formation et de la recherche

### **Objectif 1: La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité.**

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur le frein à la réglementation (en réponse au po. Caroni 15.3421).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la procédure d'accès aux marchés fermés de la Confédération (en réponse au po. Caroni 15.3398).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur les aides publiques en Suisse (en réponse au po. groupe libéral-radical 15.3387).\*
- ▶ Les mesures de réforme décidées dans le cadre de la nouvelle politique de croissance sont mises en œuvre dans les délais fixés.
- ▶ Les mesures de la nouvelle stratégie touristique de la Confédération sont concrétisées et leur mise en place a commencé.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la révision de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises (en réponse à la mo. Comte 15.3792).\*
- ▶ Les mesures visant à mettre en œuvre la décision sur la concurrence à l'exportation adoptée lors de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2015, sont mises en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et l'OMC a été informée des modifications de la Liste d'engagements LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des subventions à l'exportation.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a fixé les valeurs de référence pour la politique agricole à partir de 2022.
- ▶ Le Conseil fédéral a mis en œuvre de premières mesures en vue de la réduction de la protection douanière dans le domaine agroalimentaire.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'initiative populaire «Davantage de logements abordables».\*

### **Objectif 2: La Suisse assure de bonnes conditions générales afin que la numérisation permette de préserver et de développer la prospérité**

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur l'analyse de la «compatibilité numérique» des lois importantes sur le plan économique et l'indication de la nécessité d'une révision («test de compatibilité numérique»).\*
- ▶ Les mesures proposées dans le rapport sur les principales conditions générales pour l'économie numérique (test lié à la numérisation, politique de la concurrence, droit du bail, enjeux liés au système éducatif) sont mises en œuvre.

**Objectif 3: La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation, et le potentiel qu'offre la main-d'œuvre indigène est mieux exploité**

- ▶ La procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur les Écoles Polytechniques Fédérales est ouverte.\*
- ▶ De nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR) dans le domaine de la numérisation sont lancés.\*
- ▶ D'autres mesures concernant la numérisation dans le domaine de la formation, d'une part, et dans celui de la recherche et de l'innovation, d'autre part, sont prêtes.
- ▶ Le pilotage d'Innosuisse est assuré conformément aux objectifs stratégiques 2018–2020 assignés par le Conseil fédéral à l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse).
- ▶ La procédure de consultation relative à une base légale adéquate pour l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) est ouverte.\*
- ▶ Le rapport sur l'éducation en Suisse 2018 est publié.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé la version actualisée de la stratégie internationale de la Suisse dans le domaine FRI.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé la participation de la Suisse à l'Institut Laue-Langevin (ILL) en tant que pays membre à titre scientifique pour la période 2019–2023.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé l'arrêté relatif à la répartition des coûts d'exploitation de la Source européenne de spallation ERIC entre les États membres avant et pendant l'exploitation.\*

**Objectif 4: La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie**

- ▶ La politique de libre-échange est renforcée par l'extension du réseau d'accords de libre-échange et par le développement des accords existants.\*
- ▶ Dans le cadre de l'OMC, l'ordre commercial multilatéral, qui est public et basé sur des règles, est renforcé et développé au cours de négociations. Le cas échéant, les décisions adoptées lors de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC sont mises en œuvre.\*
- ▶ Les négociations concernant l'Accord plurilatéral sur le commerce des services (ACS) ont abouti, l'accord est, si possible, signé et, le cas échéant, le message approuvé.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle évaluation, sous forme de rapport, de la situation dans le secteur suisse des matières premières.\*
- ▶ Les négociations en vue d'un accord de coopération en matière de concurrence avec l'Allemagne et, éventuellement, d'autres pays voisins sont engagées.

**Objectif 5: La Suisse renouvelle et développe ses relations politiques et économiques avec l'UE**

- ▶ Les négociations en vue d'un accord institutionnel seront poursuivies et, le cas échéant, le Conseil fédéral adoptera le message à ce sujet.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la deuxième contribution à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie, destinée à une sélection d'États membres de l'UE.\*
- ▶ Plusieurs mesures ont été prises pour garantir le bon fonctionnement de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE de 1972, y compris du protocole n° 2 concernant certains produits agricoles transformés (révisé en 2004), de l'accord relatif aux échanges de produits agricoles de 1999, de l'accord sur les marchés publics de 1999 et de l'accord de coopération en matière de concurrence de 2013.\*
- ▶ L'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité de 1999 (dispositifs médicaux), qui vise à réduire les obstacles techniques au commerce, est actualisé.
- ▶ À la lumière de l'évolution des relations entre l'UE et le Royaume-Uni, des décisions ont été prises en vue de maintenir les rapports dans les domaines du commerce, de la recherche et de la formation, et les messages nécessaires sont approuvés.\*

**Objectif 6: La Suisse renforce son action en faveur de la coopération internationale et son rôle d'État hôte d'organisations internationales**

- ▶ Les moyens destinés à la reconstitution du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) sont décidés.\*
- ▶ Le mandat de négociation concernant l'augmentation du capital du Groupe de la Banque mondiale (BIRD et SFI) est approuvé.

**Objectif 7: La Suisse fait une utilisation rationnelle du sol et des ressources naturelles et garantit un approvisionnement énergétique durable**

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Étude de l'impact du glyphosate en Suisse» (en réponse au po. CSEC-N 15.4084).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé la révision totale des dispositions d'exécution dans le domaine phytosanitaire.

**Objectif 8: Service civil**

- ▶ La procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur le service civil (LSC) est ouverte.\*

## Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

### **Objectif 1: La Suisse veille à ce que ses infrastructures de transport répondent aux besoins, soient fiables et disposent d'un financement solide**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'étape d'aménagement 2030/35 de l'infrastructure ferroviaire.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'arrêté fédéral sur la libération des crédits en faveur de l'étape d'aménagement 2018 du programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES), des projets d'envergure réalisés sur le réseau des routes nationales, et de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des routes nationales.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'arrêté fédéral sur la libération des crédits en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2019.\*
- ▶ La consultation relative à l'introduction d'une redevance sur les véhicules électriques est terminée.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur l'expropriation.\*
- ▶ La consultation sur la réforme du transport régional de voyageurs est ouverte.\*
- ▶ La consultation en vue de la révision du droit de la responsabilité civile ferroviaire est ouverte.\*
- ▶ La partie conceptuelle du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique est adoptée par le Conseil fédéral.\*
- ▶ La fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aéroport de Genève est adoptée par le Conseil fédéral.\*
- ▶ La consultation relative à la révision de la loi sur la circulation routière est ouverte.
- ▶ Le premier train de mesures concernant la formation à la conduite est adopté.
- ▶ La révision des prescriptions en matière de véhicules routiers est adoptée.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté les rapports «Simplifier la procédure d'autorisation pour les chauffeurs professionnels» (en réponse au po. du groupe libéral radical 14.3301)\* et «Réduction de l'assujettissement des entreprises touristiques de transport à la loi sur la durée du travail» (en réponse au po. de la CTT-E 16.3351).
- ▶ Les besoins des usagers dans le cadre de la stratégie en matière d'espace aérien et d'infrastructures sont inventoriés.

**Objectif 2: L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré de manière économique, durable et sûre**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur les forces hydrauliques.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté, dans la mesure du possible, le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE.\*
- ▶ La consultation relative à la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité est ouverte.\*
- ▶ La consultation relative au programme de gestion des déchets 2016 est ouverte.\*
- ▶ La deuxième étape du plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes est terminée; la troisième et dernière étape de ce plan a débuté en parallèle.\*
- ▶ La consultation concernant le droit d'exécution relatif à la stratégie Réseaux électriques est ouverte.
- ▶ La consultation relative à la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion est ouverte.

**Objectif 3: La Suisse veille à une utilisation optimale du territoire et du sol ainsi qu'à une protection efficace de l'environnement, des terres cultivées et de la nature. Elle participe à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au Fonds pour l'environnement mondial / au crédit-cadre en faveur de l'environnement mondial (FEM).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la 2<sup>e</sup> étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au crédit-cadre en faveur de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône.\*
- ▶ L'avancement des travaux de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par la Suisse est connu et les éventuelles priorités sont fixées.\*
- ▶ La consultation portant sur la modification de la loi sur la protection de l'environnement concernant la mise en œuvre de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes est ouverte.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport de la Suisse concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable (Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies 2018).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le Rapport Environnement Suisse.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message portant approbation des modifications de 2012 apportées au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg).\*
- ▶ La consultation relative au plan sectoriel des surfaces d'assolement est terminée.

- ▶ Les rapports «Données géologiques relatives au sous-sol» (en réponse au po. Vogler 16.4108), «Pour une participation renforcée des entreprises fédérales en faveur du développement des régions de montagne et des espaces ruraux» (en réponse au po. Hêche 16.3460), «Recyclage du PET en Suisse. Pourquoi changer un système qui fonctionne?» (en réponse au po. Cramer 17.3257), «État des lieux de la situation des lacs et cours d'eau de Suisse en matière de pêche» (en réponse au po. CEATE-N 15.3795) et «Mieux coordonner l'aménagement du territoire et la planification des transports» (en réponse au po. Vogler 15.4127) sont adoptés.\*

**Objectif 4: La politique concernant la radio et la télévision, la poste ainsi que les technologies de l'information et de la communication est développée compte tenu des besoins des clients et de la place économique et scientifique suisse, et elle contribue au déploiement numérique en Suisse**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris une décision au sujet du développement de la stratégie «Suisse numérique».\*
- ▶ La consultation relative à la loi fédérale sur les médias électroniques est ouverte.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a octroyé à la SSR une nouvelle concession valable dès 2019.\*
- ▶ Le Conseil fédéral s'est prononcé sur le développement du service universel en matière de services postaux et de services de paiement ainsi que sur les conditions cadres de la concurrence dans le secteur postal.
- ▶ La décision a été prise de maintenir les concessions actuelles octroyées aux diffuseurs locaux et régionaux de programmes de radio et de télévision.
- ▶ Le Conseil fédéral a posé des jalons pour une politique suisse des données.\*